





AMICALE FRANÇAISE DES MOTOS BMW

Retirer le filigrane maintenant

Président :
Jean-Henri REYES
7 rue de l'ermitage
49450 ST ANDRE DE LA MARCHE
 06.23.06.52.37
 02.41.49.84.18

Trésorière et siège de l'amicale
Elisabeth BIARD
19 rue Bourgeoise
77780 BOURRON-MARLOTTE
 01.64.29.21.12

Secrétaire :
Christel LEROY
1787 Rte de Bellevue
Les Gâtines
32100 BERAUT
 06.14.84.44.12

DEMANDE D'ADHESION A L'AFMBMW

(Pour une meilleure lisibilité, merci d'écrire en caractères d'imprimerie)

Je soussigné(e), Nom et Prénom :

Profession (facultatif) :

demande mon adhésion à l'Amicale Française des Motos BMW.


Passager(ère), Nom et Prénom:

Profession (facultatif) :


s'acquittant de la cotisation de 4€ (voir ci dessous*)

Pilote également : OUI NON

Adresse (1) :

 Code postal : Ville: Pays:

(pour les étrangers)

 Téléphone fixe (1):  Téléphone portable (1) :

@ Adresse électronique (1) :@

Je demande que NE FIGURENT PAS sur l'annuaire de l'amicale, en cochant les cases correspondant à mes souhaits :

(1) mon adresse postale mon tél fixe mon tél portable mon adresse e-mail

Modèle(s) de moto(s) actuellement en votre possession :

J'ai connu l'AFMBMW par :

MONTANT DE LA COTISATION (Il n'y a pas de droit d'inscription)

Pour le pilote : 32 € pour l'année du 1er Janvier au 31 Décembre (envoi du T.U. par mail). Pour un autre mode d'envoi contacter Christel directement.

* Pour le passager(ère) : 4 €, quelle que soit la période de l'année, pour être adhérent(e) et donc participer effectivement à l'administration de l'amicale, en étant électeur et éligible, partageant également le T.U. (Trait d'Union) que reçoit le pilote.

Adressez votre bulletin d'adhésion accompagné de votre cotisation au secrétaire :

Christel LEROY 1787 Route de Bellevue Les Gâtines 32100 BERAUT  06.14.84.44.12

Le tarif dégressif suivant s'applique aux adhésions en cours d'année
2ème trimestre : 27€ 3ème trimestre : 18€ 4ème trimestre : 9€

Mode de règlement :

Ci joint un chèque ou un mandat-cash postal à l'ordre de l'AFMBMW (sans aucune mention) du montant de€
(voir ci dessus le tarif pour les adhésions en cours d'année)

Règlement en espèces à un membre du comité de direction national ou régional (à éviter si possible) la somme de€
Nom du responsable qui perçoit :

Pour les étrangers, joindre un mandat-cash international (pas de chèque svp merci) ou virement international . Montant de la cotisation :€ IBAN : FR76 3000 3013 1200 0502 9116 280 BIC : SOGEFRPP ou espèces voir ci dessus

Je certifie que je possède le permis moto et que les véhicules que j'utiliserai lors des rassemblements de l'AFMBMW sont assurés.

Fait à : Le :

SIGNATURE OBLIGATOIRE

Reçu le : Cadre réservé à l'AFMBMW
Transmis à la trésorière le :

N° d'adhérent :

T.U. Lettre B.V Autocollant Statuts R.Intérieur Liste Adhésions Comité et resp. reg.

Pilote :
Passagère :

MAJ : BV TU Listing E-Mails Etiquettes T.U. Pdt National Prés. Rég.

Merci de renseigner TOUTES LES RUBRIQUES du bulletin d'adhésion

Comme indiqué, le président et le secrétaire seront seuls à connaître les renseignements dont vous souhaitez la confidentialité.

Coordonnées mail : Président : juanito49@laposte.net. Secrétaire : christel.leroy2@wanadoo.fr.
Trésorier : bdbiard@orange.fr.

Précisions sur les balades !!!

Avant le départ en balade, chacun veille à avoir fait le plein de carburant.

Notre mode de déplacement lors des balades :

Tout d'abord un grand principe, après le départ **chacun garde sa place dans la file**, donc pas de dépassement pour quelle que raison que ce soit (celui qui me précède ne roule pas assez vite, je veux rouler avec mon pote, etc)

Si un membre de l'organisation remonte la file, c'est pour prévenir le leader qu'il y a un problème en queue. Pour que personne ne se perde en route, nous pratiquons **le jalonnement**

A chaque changement de direction, celui qui mène la balade, ou plus souvent le N° 2, qui est alors responsable du jalonnement, lève le bras pour indiquer à celui qui le suit (N°3) de s'arrêter au prochain changement de direction.

Le N°3 lève le bras à son tour pour signaler qu'il a compris. Ne pas trop coller le N°2 de façon à ne pas être surpris et avoir le temps d'effectuer la manoeuvre.

Après s'être arrêté, il doit juste, par sa présence, indiquer la direction à suivre. Il laisse passer tout le monde et redémarre devant la moto balai, qui a été désignée au départ, dont le pilote est affublé d'un gilet jaune pour se faire repérer de plus loin. Il se retrouve donc avant dernier.

Celui qui était en position 4, devient alors le N°3 et s'arrêtera à son tour quand le N°2 (toujours le même) lui fera signe. Puis à l'arrivée de la moto balai, il prendra la place d'avant dernier et ainsi de suite.

Si la balade est courte ou ne comporte pas beaucoup de changements de direction, tous les participants n'auront peut être pas besoin de s'arrêter. Dans le cas contraire, on pourra être amené à " jalonner " plusieurs fois.

En procédant ainsi, à aucun moment nous ne bloquons la circulation des autres usagers, ce qui est **strictement interdit** et pourrait avoir de lourdes conséquences judiciaires et pécuniaires.

En cas d'arrêt imprévu de la colonne en pleine route, chacun serre au maximum le bas côté de façon à ne pas gêner la circulation.

Lorsque c'est possible, il est conseillé de rouler en **quinconce** plutôt qu'en file indienne, cela augmente les distances de sécurité en cas d'arrêt d'urgence. Le leader pourra, lui, se tenir un peu plus à gauche pour observer l'évolution de la colonne, il est donc nécessaire de ne pas le gêner dans sa vision dans son rétroviseur.



INFORMATION IMPORTANTE

BULLETIN DE COTISATION 2019

Règlement général sur la protection des données (RGPD) Réglementation européenne entrée en vigueur le 25 Mai 2018

Depuis 1978, la France disposait d'un texte précis en matière de protection des données ; il s'agissait de la loi Informatique et Libertés. Cette loi permettait à chacun d'entre nous d'avoir un droit de rectification des données personnelles transmises à l'AFMBMW au moment du renouvellement des cotisations ou de l'adhésion des nouveaux membres.

Depuis peu, la loi a évolué. Le 25 mai 2018 est entrée en vigueur une réglementation européenne s'appelant le RGPD (Règlement général sur la protection des données).

Pour résumer et faire simple, c'est la même chose que la loi française sauf que maintenant c'est une réglementation européenne. Toutes les sociétés, institutions, organismes, associations etc... doivent se mettre aux normes, dès lors qu'un traitement informatisé des données collectées est réalisé.

Aussi, l'AFMBMW doit recueillir le consentement des adhérents les informant du traitement informatisé des données collectées. Les données sont : votre adresse postale, numéros de téléphone fixe et mobile, adresse mèl. Chaque adhérent doit y avoir accès et peut en demander la rectification voire l'effacement.

L'AFMBMW veille depuis toujours au respect de ces données. Notamment lorsque les adhérents demandent la confidentialité de certaines coordonnées. De même que la liste des adhérents disponible sur le site de l'AFMBMW est strictement réservée aux membres. C'est pourquoi, sur le prochain bulletin de cotisation, une signature supplémentaire vous sera demandée.

En résumé, rien de change pour « VOUS » adhérents, sauf une signature supplémentaire vous informant que l'AFMBMW recueille vos données en vue d'un traitement informatique.

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à contacter Christel LEROY (christel.leroy2@wanadoo.fr ou 06 14 84 44 12).

Le Bureau National

ADHESION AFMBMW

Formulaire de recueil de consentement

Règlement général sur la protection des données (RGPD)
Règlementation européenne entrée en vigueur le 25 Mai 2018

Les informations à caractère personnel recueillies par l'AFMBMW font l'objet d'un traitement informatisé destiné à l'envoi du T.U. ainsi qu'à la diffusion d'information (date des rassemblements, avis d'envoi des bulletins de cotisation). Elles seront conservées le temps nécessaire à leur utilisation (durée de la cotisation soit un an (date limite de renouvellement 30 mars N + 1).

Conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de celles-ci, ainsi que du droit de retirer votre consentement à tout moment en contactant l'AFMBMW.

Nom et prénom du pilote :

Nom et prénom du passager ou de la passagère :

Fait à Le :

Signature(s) (pilote et passager(ère)) :